



Bulletin municipal.....suite

MAIRIE DE VILLERSEXEL

50ème anniversaire du jumelage avec SCHONAU im Schwarzwald

La commune de Villersexel a reçu les 07 et 08 septembre dernier une importante délégation de Schönau im Schwarzwald.

Les deux municipalités sont jumelées depuis 1974. Avec un accueil à la caserne des sapeurs-pompiers par la fanfare qui a interprété les hymnes nationaux des deux pays, un chant interprété par les enfants de l'école primaire et du collège, les

discours des deux maires, un goûter attendait nos invités. La journée s'est terminée par une soirée officielle et festive à la salle des fêtes avec discours et échange de cadeaux. Cette soirée était animée par l'harmonie de Luxeuil-Lure et le groupe Ceci-Cela.

Le dimanche matin, après la messe à l'église Saint-Nicolas, tous nos invités se sont retrouvés à l'hôtel La Terrasse. Ensuite, une visite du château de Villersexel et retour à la salle des fêtes pour une petite réception avant le retour pour l'Allemagne.

Quelques jours auparavant, Peter Schelshorn, maire de Schönau, accompagné de l'ancien maire Bernhard Seger, a offert à la commune de Villersexel, en présence du maire Gérard Chapuis et des adjoints, un ginkgo biloba pour sceller ces 50 ans de jumelage et d'amitié. Plusieurs échanges sont programmés avec les élèves du groupe scolaire Chantereine et les sapeurs-pompiers.



80ème anniversaire de la Libération

La commune a fêté le 80^{ème} anniversaire de la Libération. La cérémonie a débuté par un défilé de véhicules d'époque suivi de la fanfare des sapeurs-pompiers depuis la rue de la croix Marmin, puis la rue du 13 septembre jusqu'au monument aux morts.

Après le discours du maire Gerard Chapuis, les enfants de l'école primaire ont chanté La Marseillaise avant un dépôt de gerbes par les autorités présentes. Une seconde cérémonie a eu lieu au château de Villersexel pour célébrer trois héros de résistance : Le Marquis François de Grammont, Henri Mettra et Henri Hennequin avec dépôt de gerbes et un chant interprété par les élèves.

Cette reconstitution a été possible grâce au Groupement Military de véhicules de collection, Benoît Marco, Ludovic Bolot et la participation du Souvenir Français.

La soirée s'est terminée par un apéritif offert par la mairie et un repas dansant à la salle des fêtes organisé par les sapeurs-pompiers et le club de football ASVE animé par DJ Remy.



Un grand merci à tous les commerçants qui avaient décoré leurs vitrines et ont ainsi contribué à la qualité des manifestations commémoratives du 13 septembre.

Les manifestations à venir

- **Lundi 11 novembre** : 10h messe à l'église Saint-Nicolas, suivie de la cérémonie au monument aux morts à 11h.

- **Samedi 23 novembre** : bourse aux jouets de l'ADMR et repas drive à la salle des fêtes.

- **Samedi 30 novembre** : Téléthon à la salle des fêtes

- **Samedi 07 décembre** :

=> marché de Noël du secours catholique

=> don du sang

=> Marché de Noël dans les rues du centre de Villersexel et au château organisé par l'association ACC ainsi que le comité des fêtes et A2V

- **Dimanche 08 décembre** : repas des cheveux blancs

- **Dimanche 15 décembre** : spectacle de Noël pour les enfants à la salle des fêtes organisé par le comité des fêtes.



Téléthon



La réglementation en matière de pré enseignes publicitaires temporaires

La réglementation en matière de pré enseignes publicitaires temporaires, c'est-à-dire toute manifestation ou opération temporaire telles que vide-greniers, fête locale, animation culturelle, cirque, manifestation sportive, **est rigoureusement interdite hors et en agglomération sur tout le domaine public** et en particulier :

- sur les arbres et plantations,
- sur les poteaux d'électricité, d'éclairage public de télécommunications,
- sur les équipements publics concernant la circulation routière,
- sur les immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques,
- sur les murs et clôtures de bâtiments.



Hors agglomération, l'infraction est un délit passible d'une amende de 7 500 €.

En agglomération, l'infraction est une contravention de 4^{ème} classe passible d'une amende de 750 €.

Les textes applicables proviennent du Code de l'environnement articles L581-4 à L581-35, articles R581-86 et R581-87.

Il existe quelques dérogations possibles en dehors de toutes les interdictions précédemment citées mais sur des terrains hors domaine public avec accord du propriétaire du lieu d'implantation :

- à au moins 5 mètres du bord de la chaussée,
- installées au plus 3 semaines avant la manifestation et au plus une semaine après.

La majorité des pancartes sauvages apposées au bord des routes sont :

- totalement illisibles en voiture,
- par conséquent peuvent nuire gravement à la sécurité routière lorsque les usagers de la route essayent de lire,
- par conséquent sont accidentogènes,
- et constituent une pollution visuelle et environnementale.

Compte tenu de ces éléments, la commune de Villersexel a décidé de systématiquement enlever toutes pancartes trouvées hors et en agglomération, sur le domaine public du territoire de Villersexel.

Les seules publicités autorisées sont :

- celles sur des banderoles (meilleure visibilité donc moins accidentogène),
- installées par nos agents techniques,
- sur les poteaux communaux prévus à cet effet,
- pour des manifestations de Villersexel.

La commune de Villersexel appose également toutes les affiches, de toutes manifestations, qui lui sont confiées sur le panneau d'affichage dédié aux événements devant l'entrée de la salle des fêtes.



ADMR : Bourse aux jouets

- **Dépôt des jouets** le vendredi 22 novembre de 17h30 à 19h (3€ par fiche pour les exposants / 20% du montant de la vente pour l'association).
 - **Bourse** le samedi 23 novembre de 10h à 16h (les jouets doivent être propres et en état de fonctionner. Une seule peluche par déposant).
- Les invendus seront à récupérer le samedi de 18h à 20h.
Renseignements : maison des services ADMR au 03.84.20.33.44 de 10h à 12h ou au 03.84.63.15.62 après 19h.
Possibilité de plats à emporter : couscous

Elaboration du bulletin municipal en collaboration avec Céline ADAM

Restos du cœur

Permanence tous les vendredis de 14h à 15h30, rue de la Palud.
 En cas d'urgence, contacter Jacques Hauteberg au 06.74.55.46.25.



Dons du sang

Prochaines collecte le 07 décembre, à la salle des fêtes de 08h15 à 12h30 sur rendez-vous.



Secours Catholique

Permanence tous les jeudis de 14h à 16h au local rue du presbytère.

Samedi 07 décembre : marché de Noël à la salle paroissiale, rue de la Colombière de 10h à 18h.



ADAPEI : opération brioches

Les bénévoles du CCAS de la mairie de Villersexel ont proposé la vente de brioches pour le groupe associatif Handy'Up Adapei les 17 et 18 octobre dans le hall d'Intermarché.

Merci à la direction du magasin de nous avoir permis de faire cette manifestation. C'est la 33^{ème} année que cette vente a lieu, 100 brioches ont été vendues et grâce à cette vente, l'association finance des projets en faveur de l'inclusion des personnes déficientes intellectuelles tels que des séjours, des activités sportives, des visites culturelles...



SuperMamans France



Les SuperMamans, c'est un réseau de bénévoles prêtes à donner un petit coup de pouce aux nouvelles mamans après leur accouchement. Si toi aussi tu veux nous rejoindre, n'hésite pas à aller sur nos réseaux !
www.supermamansfrance.fr - supermamans.france@gmail.com

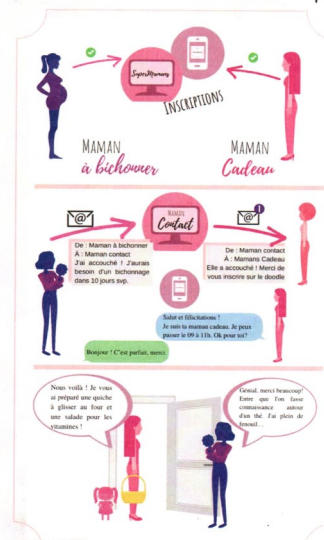


Qu'est ce que c'est ?

LES SUPERMAMANS, C'EST UN RÉSEAU DE BÉNÉVOLES PRÊT(E)S À DONNER UN PETIT COUP DE POUCE AUX NOUVELLES MAMANS APRÈS LEUR ACCOUCHEMENT. UNE "MAMAN CADEAU" APORTE UN REPAS FAIT MAISON À UNE "MAMAN À BICHONNER". IL EST POSSIBLE DE COMPLÉTER CE REPAS PAR UN TEMPS D'ÉCHANGES, UNE PROMENADE, OU ENCORE UN PETIT COUP DE MÉNAGE DANS LA MAISON SI LA MAMAN EN A BESOIN. LE TOUT, GRATUITEMENT.



Comment ça se passe ?



COMME ÇA !

Plus d'informations, nous rejoindre ou demander à être bichonnée ?

N'HÉSITE PAS À FAIRE UN TOUR SUR NOS RÉSEAUX :

- FACEBOOK : SUPERMAMANS FRANCE
- INSTAGRAM : @SUPERMAMANSFRANCE

À NOUS ENVOYER UN MAIL :
[SUPERMAMANS.FRANCE@GMAIL.COM](mailto:supermamans.france@gmail.com)

ET VISITER NOTRE SITE INTERNET :
WWW.SUPERMAMANSFRANCE.FR





Bulletin municipal.....suite

MAIRIE DE VILLERSEXEL

L'équipe municipale 2024 - 2026

- **Maire** : Gérard CHAPUIS, 71 ans
- **1ère adjointe** : COQUARD Jacqueline, 67 ans
- **2ème adjoint** : THILY Stéphane, 48 ans
- **3ème adjointe** : MOUGENOT Nelly, 77 ans
- **4ème adjoint** : MURET Laurent, 61 ans
- **Les conseillers municipaux** :
 - => ROYER Patricia, 67 ans
 - => MARCO Benoit, 35 ans
 - => ADAM Céline, 42 ans
 - => DEININGER Anthony, 36 ans
 - => VALETTE Ute, 60 ans
 - => MARTIN Antoine, 27 ans
 - => CORDIER Sylvie, 54 ans
 - => BELPERIN Maurice, 67 ans
 - => RUFFIER Martine, 63 ans
 - => BICKEL Thierry, 65 ans

Délégués communautaires

- Gérard CHAPUIS
- COQUARD Jacqueline
- THILY Stéphane
- MOUGENOT Nelly
- MURET Laurent
- ROYER Patricia
- BELPERIN Maurice

Suppléants communautaires

- MARCO Benoit
- ADAM Céline
- RUFFIER Martine

Thèmes des délégations aux adjoints avec les membres de leurs commissions

COQUARD Jacqueline : commission « affaires scolaires et financières »

- | | |
|----------------------|---------------------|
| - Gérard CHAPUIS | - ROYER Patricia |
| - COQUARD Jacqueline | - ADAM Céline |
| - THILY Stéphane | - DEININGER Anthony |
| - MOUGENOT Nelly | - VALETTE Ute |
| - MURET Laurent | - BICKEL Thierry |

THILY Stéphane : commission « bâtiments et environnement »

- | | |
|----------------------|--------------------|
| - Gérard CHAPUIS | - MARCO Benoit |
| - COQUARD Jacqueline | - MARTIN Antoine |
| - THILY Stéphane | - CORDIER Sylvie |
| - MOUGENOT Nelly | - BELPERIN Maurice |
| - MURET Laurent | - BICKEL Thierry |

MOUGENOT Nelly : commission « affaires sociales et animations »

- | | |
|----------------------|-------------------|
| - Gérard CHAPUIS | - MARCO Benoit |
| - COQUARD Jacqueline | - ADAM Céline |
| - THILY Stéphane | - VALETTE Ute |
| - MOUGENOT Nelly | - CORDIER Sylvie |
| - MURET Laurent | - RUFFIER Martine |

MURET Laurent : commission « réseaux et voirie »

- | | |
|----------------------|---------------------|
| - Gérard CHAPUIS | - ROYER Patricia |
| - COQUARD Jacqueline | - DEININGER Anthony |
| - THILY Stéphane | - MARTIN Antoine |
| - MOUGENOT Nelly | - BELPERIN Maurice |
| - MURET Laurent | - RUFFIER Martine |

Délégués et commissions de la commune de Villersexel

Syndicats

- SIVU Chanteraine : COQUARD Jacqueline / ADAM Céline / DEININGER Anthony
- Syndicat des eaux de la Bassole et des sept communes : CHAPUIS Gérard / MURET Laurent
- SIED 70 : CHAPUIS Gérard / MURET Laurent

Conseils d'Administration

- EHPAD Fondation de Grammont : CHAPUIS Gérard
- Collège Louis Pergaud : CHAPUIS Gérard / COQUARD Jacqueline / ADAM Céline

Autres

- Comité National d'Action Sociale (CNAS) : MOUGENOT Nelly
- Association des Cités de Caractère Bourgogne Franche-Comté (CCBFC) : ROYER Patricia / BELPERIN Maurice
- Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMIR) : MOUGENOT Nelly / CORDIER Sylvie
- Fédération des communes forestières : THILY Stéphane / MURET Laurent
- Espace jeune / mission locale : COQUARD Jacqueline
- Représentant Défense Nationale (Préfecture) : MURET Laurent
- Correspondant pandémie grippale (Préfecture) : RUFFIER Martine
- Référent canicule (Préfecture) : MARCO Benoit
- Dialphone (appel automatisé en cas d'incident majeur) : COQUARD Jacqueline / THILY Stéphane / MOUGENOT Nelly / MURET Laurent

Commissions spéciales

- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : MOUGENOT Nelly / CORDIER Sylvie / VALETTE Ute / RUFFIER Martine
- Commission d'appel d'offres : CHAPUIS Gérard / COQUARD Jacqueline / THILY Stéphane / MURET Laurent
- Commission de suivi des dossiers et travaux : CHAPUIS Gérard / THILY Stéphane / MURET Laurent
- Commission de suivi de la convention de services des installations touristiques : THILY Stéphane / MURET Laurent
- Contrôle de contrôle des listes électorales : COQUARD Jacqueline